



Avancements A1

Vos représentants UNSA SPAEN sont nommés en national aux commissions secondaire et centrale des carrières (CSC et CCC) pour étudier les dossiers de tous les salariés relevant de **l'Annexe 1**. Ils suivent donc l'ensemble des carrières du CEA civil et de la DAM lors de réunions préparatoires, de rencontre avec les différentes directions entre janvier et mars.

Le passage de E4 à E5 est contingenté (10% des E4 éligibles); il correspond à la reconnaissance de la prise de responsabilité faisant appel à une capacité de proposition et d'innovation dans votre métier. Le nombre de passages de E6 à E7 est très limité (quelques dizaines). L'UNSA SPAEN déplore que les experts soient de plus en plus exclus de cette promotion, pourtant normalement accessible à tous les profils.

Le passage « cadre au mérite »

Vos compétences sont reconnues par votre hiérarchie, un salarié de l'A2 peut théoriquement prétendre au passage cadre au mérite avec 2 conditions : être proche de 50 ans et minimum 425 points. Pour un salarié plus jeune, une formation diplômante sera à envisager.

Toutefois, la DUE¹ a rebattu les cartes vis-à-vis des coefficient d'embauche et ces 2 conditions n'ont pas été revues. Affaire à suivre...